



Les missions de sauvegarde et d'appui aux populations





1. LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE DE NICE



- Créée en juin 2010, l'effectif aujourd'hui est de 62 réservistes :
 - 7 chefs de secteur,
 - 18 chefs d'équipe,
 - 57 équipiers-réservistes,
 - 36 réservistes ayant la compétence Premiers Secours socio-Psychologique



- Ses Missions :
 - **Sensibilisations aux risques majeurs** de la population et des classes de CM1 des écoles primaires,
 - **Assistance et soutien logistique** aux associations agréées de sécurité civile et, au public dans les grands rassemblements événementiels de personnes,
 - **Intervention en cas de risques courants** importants (incendie, mouvements de terrain...) ou si alerte météorologique (interventions diverses...),
 - **Intervention dans le cadre du plan communal de sauvegarde** pour appuyer les services municipaux (évacuation préventive des personnes et des biens, accueil et hébergement des personnes sinistrées, premiers secours socio-psychologiques, logistique et ravitaillement, surveillance des ouvrages de protection, interventions diverses...),
 - **Surveillance des massifs forestiers niçois** en été (sensibilisation au risque incendie et aux matériels d'autoprotection, surveillance et, alerte aux sapeurs-pompiers en cas de fumée suspecte...).
 - **Aide à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde,**
 - **Veille des réseaux sociaux** par l'équipe en soutien opérationnel virtuel (@NiceVOST).



2. LE MAIRE EST RESPONSABLE DE LA MISSION DE SOUTIEN DES POPULATION



- Mission élargie par la **loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004** (article 13),
- La **compétence de police générale du maire** (articles L.2211-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2215-1 Code général des collectivités territoriales) est attribuée par la loi : le maire est tenu de l'exercer pleinement et en permanence.
- Selon les événements, les services de secours et la commune vont s'organiser pour **faire face aux besoins de la population**.
- Même si la direction des opérations de secours est assurée par le préfet, le **maire reste responsable** de l'évaluation de la situation et du **soutien à apporter aux populations sinistrées**.
- **Le plan communal de sauvegarde** (outil opérationnel à la disposition du maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'événement de sécurité civile) a été créé par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.
- Son objectif est de **prévoir des moyens humains et matériels** comme
 - l'information des populations,
 - les moyens et la diffusion d'alerte,
 - les itinéraires préconisés,
 - la capacité d'hébergement...





3. LA MISSION DE SOUTIEN DES POPULATIONS



➤ La **mission de “soutien des populations”** vise à mettre en place une chaîne, distincte de celle médicalisée des secours, **pour une prise en charge matérielle, morale, voire psychologique** :

- **des impliqués, sinistrés et personnes déplacées** (personnes concernées par l'événement),
- **des proches et parents.**

➤ Elle implique :

- les associations agréées de sécurité civile et,
- **les moyens des collectivités locales dont les réserves communales de sécurité civile (RCSC)**





3-1. LA CHAÎNE DE SOUTIEN DES POPULATIONS



➤ Les missions assurées par la chaîne de soutien peuvent être :

- 1. l'accueil et le réconfort** pour recenser, fournir un premier réconfort (1ers secours socio-psychologique) et, orienter la population concernée.
- 2. Le soutien médico-psychologique** (dispositif autonome complémentaire) : par les acteurs de la chaîne médicale d'urgence avec les cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP).
- 3. l'information et l'aide administrative** pour limiter au maximum le nombre d'interlocuteurs et humaniser les démarches.



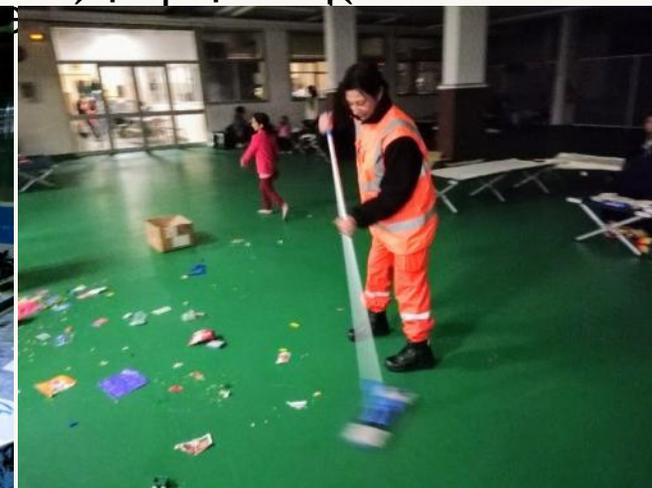


3-2. LA CHAÎNE DE SOUTIEN DES POPULATIONS



4. **l'hébergement** pour abriter une population ne disposant plus d'habitat suite ou en prévision d'un événement catastrophique et n'ayant pas de solution alternative [**contrainte logistique forte**] :

- ↓ **l'hébergement d'urgence** qui couvre les premières 24h00 de l'évènement,
- ↓ **l'hébergement intermédiaire** situation stabilisée.



5. **le ravitaillement** [**contrainte logistique forte**].

- ↓ **le ravitaillement d'urgence** pour couvrir les premières heures.





3-3. LA CHAÎNE DE SOUTIEN DES POPULATIONS



6. **l'assistance matérielle** pour fournir au niveau matériel, le minimum vital pour les populations concernées,
7. **l'aide à l'habitabilité** pour la remise en état sommaire des habitations et de leurs abords immédiats,
8. **le soutien logistique** des équipes d'intervention en renfort,





4. MATÉRIELS POUR LE SOUTIEN AUX POPULATIONS



1 Remorque soutien aux populations

Matériels complémentaire (locaux RCSC)

➤ **Lot Accueil et administration :**

- 1 table pliante
- 2 chaises pliantes
- 1 cahier d'enregistrement des personnes
- 1 ramette papier A4
- 1 lot de crayons papier et à bille, règles...

- 2 rouleaux de ruban adhésif pour marquage au sol
- 2 rouleaux de rubalise blanc et rouge
- Gants à usage unique
- Solution hydro-alcoolique
- 1 kit signalétique RCSC
- 1 trousse de premiers secours

- 1 moyen d'alerte et d'appel (mégaphone)

➤ **Lot réconfort :**

- 1 bouilloire électrique de 2 litres
- 1 cafetière pour 12 personnes
- 1 chauffage soufflant 3000W en 220V
- 1 touret électrique 20 m
- 2 blocs multiprises
- 200 gobelets
- 50 cuillères
- 500 serviettes de table en papier

- 24 bouteilles d'eau de 1,5 litres
- 5 paquets de café de 250 g
- 50 sachets individuels de thé
- 1 kg de chocolat en poudre
- 1 kg de sucre (en morceaux enveloppés)
- Biscuits pour 50 personnes
- 10 sacs poubelle de 100 litres

- 1 percolateur de collectivité (96 tasses)
- 1 bain-marie pour briquettes de lait, soupe, biberons
- Gants à usage unique
- Solution hydro-alcoolique
- Lot d'animation pour enfants (kits coloriage...)
- Lait en poudre pour biberon et autres produits alimentaires pour bébé (cuisine centrale suivant besoins)

➤ **Lot hébergement :**

- 50 lits de camp en aluminium
- 50 couvertures polaires
- 20 couvertures de survie
- 1 kit signalétique RCSC

- 230 lits de camp
- 330 couvertures polaires



5. RETEX RCSC NICE : SOUTIEN POPULATIONS EN PÉRIODE NORMALE / GESTION COURANTE



Mardi 26 juin 2018 après-midi - feu d'appartement, impasse des Liserons :

- 3 réservistes – durée 3h30,
- Installation 1 point de réconfort pour personnes évacuées et les secours (pompiers et police) :
 - ✓ boissons chaudes, biscuits, écoute active.



Nuit du 22 au 23 août 2018 - feu d'appartement au 8 rue Acchiardi de Saint Léger :

- Évacuation de l'immeuble et **hébergement de 27 sinistrés (sur demande du Préfet) dans le gymnase Leyritt :**
 - ✓ 3 réservistes - durée 17h00,
 - ✓ 27 lits installés, boissons chaudes, eau, biscuits...



Nuit du 19 au 20 octobre 2018 - autocar en panne sur l'A8 :

- **Hébergement temporaire** (temps arrivée car de remplacement) au boulodrome Henri Bernard de **82 passagers de nationalité roumaine (77 adultes, 5 enfants dont 2 de 13 mois).**
- 7 réservistes – durée 7h00,
- 65 lits installés, boissons chaudes, 82 paniers repas froids préparés par cuisine centrale Nice.
- Renfort de la CRF pour installation poste de secours,
- 1 passager évacué sur Urgences Pasteur,





6. RETEX RCSC NICE : SOUTIEN POPULATIONS EN PÉRIODE DE CRISE (RISQUES MAJEURS)



1. Inondations des 3 et 4 octobre 2015 – hébergement d'urgence au Palais Nikaia, collecte, tri et conditionnement des dons pour les sinistrés :

- **101 réservistes - durée 34 jours**
- **400 m3 de dons collectés**, triés et stockés, **plus de 2500 colissimos** reçus et traités avec partenariat national avec la poste pour les colissimos à destination de la RCSC entre le 13/10 et le 06/11/15.
- Mission Père Noël en partenariat avec l'union Nationale des CCAS avec tri, conditionnement de 200 jouets dans les communes sinistrées de Mandelieu, le Cannet, Vallauris et Cannes.



2. Dimanche 20 août 2017 - Feux de forêt à Aubagne – train bloqué au départ de Nice avec 370 passagers :

- **8 réservistes - durée 9h30**
- 2 phases :
 - 00h30-2h00 : possibilité d'un hébergement d'urgence sur 2 gymnases de la Ville de Nice pour 150 personnes.
 - 6h00 -9h45 : ravitaillement des passagers sur le quai de la gare avec distribution d'un petit-déjeuner.



3. Dimanche 25 février au lundi 5 mars 2018 – hébergement d'urgence dans le cadre du Plan Grand Froid (demande du Préfet) :

- **98 réservistes – durée 9 jours (24h/24)**
- **94 personnes hébergées au pic de l'épisode** (familles + hommes SDF seuls),
- Espace dortoir, espace restauration, espace cuisine, espace sanitaire, espace réconfort et assistance administrative.
- Partenariat CCAS, associations sociales, Services de la Préfecture.





7. RETEX RCSC NICE : SOUTIEN POPULATIONS EN PÉRIODE DE CRISE (POST ATTENTAT)



1. Nuit du 14 au 15 juillet 2016 - Mise en place d'un Centre d'Aide aux Impliqués au Centre Universitaire Méditerranéen :

- **24 réservistes - durée 8h30**
- Installation de lits de camp, premiers secours socio-psychologiques, espace réconfort avec distribution de boissons chaudes et collations, réconfort auprès des familles sur la Promenade des Anglais.



2. Du 15 au 31 juillet 2016 - Logistique et restauration du centre d'aide aux impliqués et du centre d'accueil des familles des victimes :

- **350 réservistes - durée 17 jours**
- Multiples missions:
 - ✓ Collecte des dons alimentaires locaux,
 - ✓ Logistique et restauration des 2 sites précités,
 - ✓ Distribution d'eau potable aux personnes se recueillant sur le mémorial de la Promenade des Anglais.





Fin

Merci pour votre attention